

5e CONFÉRENCE MUNICIPALE DE LA CULTURE DE NITERÓI



AGENDA 2030 - ODD



CULTURE 21: ACTIONS - ENGAGEMENTS

1. DROITS CULTURELS
9. GOUVERNANCE CULTURELLE

DÉVELOPPEMENT, PARTICIPATION, SOCIAL, INSTITUTIONNEL,
SOUTIEN, GOUVERNANCE, DÉMOCRATIE, PARTICIPATION,
CITOYENNETÉ, GESTION, DIVERSITÉ, COOPÉRATION

1. Contexte

Niterói est une municipalité de la région métropolitaine de Rio de Janeiro. Elle compte 513 584 habitants et l'indice le plus élevé de Développement humain de Rio de Janeiro. Elle est aussi l'une des villes les plus alphabétisées du Brésil.

En termes d'indicateurs sociaux, elle a la plus faible incidence de pauvreté et la population ayant le revenu mensuel par habitant le plus élevé.

2. Niterói et la culture

Au cours des 30 dernières années, Niterói a consolidé une politique culturelle d'État, devenant une référence nationale au Brésil en matière de politiques culturelles publiques au niveau local. Le bureau du maire et le Secrétariat municipal des cultures ont réussi à créer un système municipal de la culture, en progressant et en innovant en matière de programmes de promotion, de diffusion et de financement, ainsi que de citoyenneté et de diversité culturelle.

La 5e Conférence municipale de la culture de Niterói s'inscrit dans un processus d'élargissement des espaces de participation et de reconfiguration des axes culturels de la ville, favorisant les investissements et les installations dans les zones périphériques. Elle est conforme aux documents et aux politiques de l'Agenda 21 de la culture. Elle favorise l'inclusion sociale, contribue à l'économie locale, offre des informations, un accès et des connaissances ; elle dialogue horizontalement avec la population sur les propositions de politiques culturelles publiques et démontre l'utilisation de l'espace public fondée sur la diversité et la créativité.

Elle est liée aux ODD par le biais de la promotion des droits de l'homme, de la santé et du bien-être, de l'éducation et de l'innovation, pour la paix, la justice et la réduction de la violence. De plus, elle encourage le respect et la lutte contre toute discrimination, en promouvant l'égalité des sexes. Elle favorise aussi la croissance économique, en contribuant ainsi à la réduction des inégalités.

L'OBJECTIF EST D'IMPLIQUER LE GOUVERNEMENT ET LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE DÉBAT, LE DIAGNOSTIC, LA FORMULATION ET LA DÉLIBÉRATION DES QUESTIONS LIÉES AUX POLITIQUES CULTURELLES LOCALES.

3. Objectifs et mise en œuvre du projet

3.1. Objectifs principaux et spécifiques

L'objectif est de promouvoir une consultation populaire ouverte, impliquant le gouvernement et la société civile dans le débat, le diagnostic, la formulation et la délibération sur les questions liées aux politiques publiques culturelles locales. Plus précisément :

- La mise en œuvre du Plan culturel municipal, en soutenant son développement et son amélioration.
- La définition des orientations et des objectifs des politiques culturelles publiques.
- La contribution à la cartographie des espaces et des agents culturels, des groupes, des collectifs, des manifestations artistiques, des équipements culturels, des points de culture et des divers mouvements sociaux et culturels, ainsi que de leurs actions, leurs revendications et leurs propositions.

3.2. Développement du projet

En novembre 2019, l'ouverture de la Conférence consista en un *Séminaire international sur la culture et la démocratie*.

Dans la continuité de ce processus, environ 50 étapes de participation populaire directe, qui peuvent être sectorielles, territoriales et thématiques, ont été réalisées. Son objectif est d'encourager le débat sur les droits culturels avec les communautés, les zones et les segments artistiques et culturels de la ville. Au cours de ces phases, les propositions sont approuvées et des délégués sont élus pour la plénière finale, qui approuvera les propositions et les orientations qui guideront les politiques culturelles de la ville pour les dix prochaines années.

Les axes thématiques :

I - Culture, démocratie et liberté d'expression

II - Participation populaire

III - Droits culturels

IV - Système municipal de la culture - Instruments de gestion

Les instances de participation :

I) Séminaire international sur la culture et la démocratie : le débat sur les politiques culturelles et l'établissement de lignes directrices.

II) Forum de la culture de Niterói : le conseil municipal de la politique culturelle délibère sur le règlement intérieur, le calendrier et la méthodologie du projet.

III) Conférences sectorielles : les Chambres tiendront au moins une réunion publique sous forme de conférence sectorielle pour l'approbation des propositions et l'élection des délégués.

IV) Conferencias gratuitas: instancias de participación amplias, abiertas y universales.

1. Conférence territoriale libre : convoquée à partir d'un territoire de la ville.

2. Conférence thématique libre : convoquée pour débattre de questions spécifiques à la culture et de la relation entre la culture et les autres politiques publiques locales.

V) Plénière finale : réunion des délégués élus pour approuver et hiérarchiser les propositions dans le but de mettre en œuvre les objectifs, les buts et les actions du Plan culturel municipal.

VI) Déconférences : actions visant à sensibiliser le public, à stimuler le vivre-ensemble, le dialogue et la réflexion sur la culture.

Conseil municipal de la politique culturelle

Le Conseil municipal de la politique culturelle de Niterói (CMPC) est un organe de supervision des actions culturelles de la municipalité, qui oriente et délibère sur l'élaboration et l'exécution de la politique culturelle du gouvernement municipal, sur la base des principes de transparence et de démocratisation de la gestion culturelle.

Le Conseil est co-organisateur de la 5e Conférence municipale de la culture et réunit les différentes Chambres sectorielles qui représentent les divers segments artistiques et culturels de la ville. Le Conseil approuve le calendrier, le règlement intérieur et est responsable de la mise en œuvre des phases sectorielles du processus des conférences, en dialogue et interaction constants avec le gouvernement, qui a structuré, dans le cadre de la direction municipale de la Culture, un département de la Participation populaire.

Population bénéficiaire :

L'inflexion politique la plus importante du projet réside dans la priorité donnée aux divisions administratives et à l'implication des citoyens dans leur ensemble, en impliquant le grand public.

Obstacles :

Il existe une grande participation populaire, des secteurs et des équipements culturels, concentrée dans l'axe Centre-Sud de la ville en raison du lien historique de participation et de la construction d'équipements culturels dans cet axe. Cependant, les divisions administratives montrent une décentralisation évidente des activités : le plus grand nombre de délégations a été choisi dans la zone Nord et le nombre de participants est proportionnel au nombre d'étapes dans chaque zone. D'autre part, l'adhésion des secteurs qui font partie du CMPC et qui, théoriquement pour cette raison, devraient être fortement mobilisés et participatifs, doit également être considérée comme un obstacle dans le processus de calcul du nombre de personnes participantes et mobilisées.

Malgré cela, ces données sont déjà en cours d'analyse, de révision et d'évaluation pour supprimer ces obstacles.

Résultats :

Pendant la conférence, 742 personnes se sont portées volontaires pour participer à 27 étapes et 160 ont été élues comme délégués. 56 propositions et 38 soutiens ont découlé de cette participation. Elle comprenait également 15 activités artistiques et culturelles et le travail de 66 artistes provenant de différents segments et territoires de la ville où les étapes se déroulaient.

4. Impacts

4.1. Impacts directs

Le projet permettra de disposer d'un Plan culturel municipal construit avec la voix populaire et renforcera d'autres secteurs de la société tels que l'éducation et l'environnement, générant confiance et crédibilité au sein du gouvernement local et contribuant à renforcer l'exercice de la citoyenneté.

En outre, dans le contexte actuel de graves reculs des politiques publiques du gouvernement fédéral – l'extinction du ministère de la Culture, la réduction drastique du budget et l'idéologisation de la sphère culturelle, le harcèlement moral contre les artistes – la 5e Conférence municipale de la culture a été un contrepoint important, au niveau national, qui affirme l'importance de la démocratie comme condition fondamentale et indispensable à l'exercice des droits culturels.

4.2. Évaluation

Le principal mécanisme d'évaluation est la fiche de données et d'indicateurs, créée par le département de la Participation populaire et la CMPC, qui traduit en chiffres et en données la nature démocratique, décentralisatrice et participative de la conférence et permet de suivre en temps réel le profil et l'orientation du congrès. Ses indicateurs permettent d'identifier les points qui peuvent être rapidement améliorés, en permettant des ajustements et des corrections même pendant la conférence.

**DANS UN CONTEXTE DE GRAVES RECULS DES POLITIQUES PUBLIQUES
DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LA CONFÉRENCE A ÉTÉ UN CONTREPOINT
IMPORTANT QUI AFFIRME L'IMPORTANCE DE LA DÉMOCRATIE COMME CONDITION
FONDAMENTALE ET INDISPENSABLE À L'EXERCICE DES DROITS CULTURELS.**

4.3. Facteurs clefs

D'une part, le succès du projet est lié à une politique culturelle continue, fondée sur des paramètres et des lignes directrices établis depuis au moins 15 ans et mis en œuvre sans interruption au sein de la municipalité, avec le soutien budgétaire et politique des dirigeants municipaux.

En même temps, la principale innovation de la conférence est l'élargissement de la participation populaire au-delà des segments artistiques et culturels, en impliquant les territoires et les communautés, en favorisant le débat sur la culture comme condition fondamentale pour l'exercice de la citoyenneté et le droit à la ville.

4.4. Continuité

Le processus de la Ve Conférence municipale de la culture de Niterói a été suspendu en raison de la pandémie de Covid-19, en mars 2020. La décision a été prise par résolution du Conseil municipal de la politique culturelle de Niterói (CMPC), lors d'une réunion ordinaire tenue au premier semestre 2020, en raison de l'impossibilité de sa pleine réalisation, compte tenu des mesures d'isolement social adoptées par la ville pour lutter contre la pandémie et sachant que la pleine continuité de la conférence nécessiterait des réunions en face-à-face et d'éventuels rassemblements.

Au cours du premier trimestre de l'année 2021, le Secrétariat municipal des cultures entame le processus d'élaboration de la **Charte des droits culturels de Niterói**. Inspirée de l'expérience de la ville de San Luis Potosí (Mexique), l'élaboration de la Charte est en train d'être effectuée dans le cadre d'un intense processus de construction participative qui, jusqu'à présent, a déjà rassemblé plus de 700 personnes lors de réunions virtuelles avec les segments culturels les plus divers de la municipalité. La présentation publique du document est prévue pour juillet 2021.

5. Plus d'informations

Niterói a été nommée pour la quatrième édition du « Prix international CGLU - Ville de Mexico - Culture 21 » (novembre 2019 - mai 2020). Le jury du prix a dressé son rapport final en juin 2020 et a demandé à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme l'une des bonnes pratiques de mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture.

Cet article a été rédigé par :

Alexandre Santini, Sous-secrétaire aux cultures de Niterói.

Matheus Lima, Coordinateur de la participation populaire du Secrétariat municipal des cultures.

Contacts : santini.as@gmail.com / participacaoculturanniteroi@gmail.com

Avec le soutien de



L'Union Européenne

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de ce document est de la responsabilité de CGLU et sous aucun prétexte il ne peut être interprété comme le reflet du positionnement de l'Union européenne.



Suède
Sverige

Ce document a été financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, Asdi. Asdi ne partage pas nécessairement les opinions exprimées dans ce document. La responsabilité de son contenu incombe entièrement à l'auteur.